

Compte rendu de séance Séance du 27 mars 2023 à 20h30

L'an 2023 et le 27 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie : Salle du Conseil sous la présidence de FAUVEL Marc, Maire.

Présents : M. FAUVEL Marc, Maire, Mme BASLÉ Marie-Pierre, M. DAVENEL Dominique, Mme GANDOUIN-VIEL Jacqueline, M. LETORT Anthony, Mme BÉDIER Mélanie, M. JEULAND Philippe, M. LE FAOU Frédéric, M. MESTRARD Emmanuel, Mme TRAVERS Patricia.

Absents excusés : M. LEBRETON David (procuration à M. LETORT Anthony), Mme LERAY Stéphanie (procuration à Mme BASLÉ Marie-Pierre), Mme CRESPEL Annick, Mme DESCHAMP-POZZAN Sandrine, M. BOURGES Benoît (Procuration à M. MESTRARD Emmanuel).

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/03/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. LETORT Anthony.

Secrétaire présente à la séance : Mme LE TEXIER Stéphanie

SOMMAIRE

- ⇒ **Délibération** : Vote subvention de l'OGEC de St-Jean-sur-Vilaine.
- ⇒ **Délibération** : Devis pour achat d'un distributeur de sacs pour déjections canines.
- ⇒ **Délibération** : Devis pour travaux d'évacuation de massifs sur la RD 857.
- ⇒ **Délibération** : Devis pour le bornage du lotissement de La Touche.

1 D.I.A.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **2022-03-29 : Vote de la subvention pour l'OGEC de St-Jean-Sur-Vilaine**

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 27/02/2023, le Conseil Municipal avait reporté la décision concernant la demande de subvention 2023 de l'OGEC de St-Jean-Sur-Vilaine par manque d'informations sur certains éléments.

Mr Le Maire représente la demande financière d'un montant de **5 801.66 €** au titre de l'année 2023 en apportant des précisions et demande l'avis de l'assemblée.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser la subvention 2023 à l'OGEC de St-Jean-Sur-Vilaine d'un montant de 5 801.66 €.

⇒ **2022-03-30 : Devis pour achat d'un distributeur de sacs pour déjections canines**

Mr Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'acquisition en décembre 2022 de distributeurs de sacs pour déjections canines et vu les retours positifs propose de faire l'acquisition d'un autre distributeur pour l'installer sur un autre endroit de la Commune.

Mr Le Maire précise qu'il a été fait appel au même fournisseur, DMC DIRECT, qui nous a fourni un devis d'un montant de **285.05 € H.T (342.06 € T.T.C.)** comprenant 1 distributeur et un lot de 2500 sacs.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DMC DIRECT d'un montant de 285.05 € H.T. (342.06 € T.T.C.) et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ **Devis pour travaux d'évacuation de massifs sur la RD 857 (Rue de Vitré)**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'évacuer des massifs gênant le long de la RD 857 et pour permettre leur réfection.

Pour cela, un devis de l'entreprise LARDEUX a été reçu en Mairie :

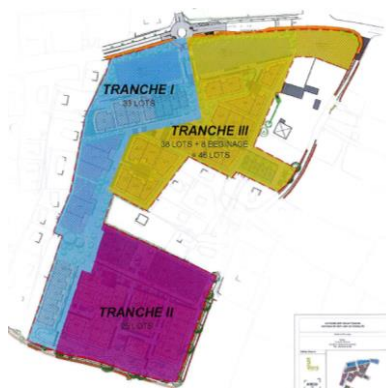
N°	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Tva	Montant H.T.
	MASSIFS A ARRACHER EVACUATION DE 30 CM DE TERRE A LA MINI PELLE APPORT DE 3 M3 DE TERRE DE LA COMMUNE FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE 4 M3 DE TERREAU EVACUATION DES DECHETS					
1	MAIN D'OEUVRE FORFAIT	1,00	U	1 203,33	20,00	1 203,33
2	TERREAU au m3	4,00	U	90,00	10,00	360,00
3	FRAIS DE DEPLACEMENT ZONE B	1,00	U	60,00	20,00	60,00
Total H.T.						1 623,33
1 203,33 à TVA ₁ : 20%						252,67
360,00 à TVA ₂ : 10%						36,00
Total T.V.A.						288,67
Total T.T.C.						1 912,00
Net à payer (Euro)						1 912,00

Devis complémentaire demandé : report de la décision.

⇒ **2022-03-32 : Devis pour bornage du lotissement de La Touche - 1^{ère} tranche**

Mr LETORT Anthony quitte la salle pour la décision.

Dans le cadre du projet de lotissement de La Touche, Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de lancer le bornage du futur lotissement concernant la 1^{ère} tranche. Deux devis ont été demandés aux Cabinets suivants :



	
6 400,00 € H.T. (7 680,00 € T.T.C.)	7 200,00 € H.T. (8 640,00 € T.T.C.)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis du Cabinet LEGENDRE d'un montant de 6 400.00 € H.T. (7 680.00 € T.T.C.) et autorise Mr Le Maire à le signer.

⇒ 2022-03-33 : Régénération du terrain de football

Ce point était proposé en question diverses.

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que vu l'état du terrain de football, il est proposé de le régénérer. L'entreprise « MASSART TERRAINS DE SPORTS » propose un devis avec 2 passages dans l'année. Un passage début du printemps et un autre à l'automne. Le coût de ces interventions s'élève à :

Montant H.T.	Montant T.T.C.
2 926.00 €	3 511.20 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le devis d'un montant de 2 926.00 € H.T. (3 511.20 € T.T.C.) et autorise le Maire à le signer.

⇒ D.I.A.

Le Conseil Municipal a été saisi d'une demande de D.I.A. sur le bien suivant :

- ➔ Un bien situé 3, Les Morandières, cadastré section B N°372 d'une superficie totale de 500 m².

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Implantation d'une antenne BOUYGUES :
Il va être proposé à BOUYGUES le terrain de la déchetterie.
- ⇒ Le devenir de la maison « MÉREL » près de la Mairie :
Les élus vont réfléchir à différentes possibilités et en reparle au prochain Conseil Municipal.
- ⇒ Commission « Appel d'offres » pour lotissement de La Touche :
Lundi 03 avril 2023 à 20h30.

[Prochain Conseil Municipal le mardi 04 avril 2023 à 20h30](#)

Levée de la séance à 22h15.